

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 227-1-2016**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

La Commission municipale du Québec a approuvé le 12 mai 2016 par résolution, le règlement numéro 227-1-2016 de la Ville de L'Assomption.

**RÈGLEMENT 227-1-2016** Règlement amendant le règlement 227-2015 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption pour prévoir la tarification pour les bâtiments temporaires à l'annexe « G » et la tarification de la vente du bac brun 240 litres et du mini-bac de cuisine à l'annexe « I ».

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures régulières de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 24 mai 2016.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville